

Date de la convocation	16/05/2024
Date d'affichage	16/05/2024
Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	8
Vote	
A l'unanimité	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention :	

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

L'an 2024 le 23 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, rue du pas au Loup, sous la présidence de Monsieur DEMAZEL Noël, Maire.

Présents : M. DEMAZEL Noël, Maire, M. COUSIN Edmond, M. CARAËS Bertrand, Mme GERMAIN Jocelyne, Mme BANNIER Anne, M. ROBIDEL Anthony, M BARBEDETTE Gérard, M. GUÉRIN Claude,

Excusé (s) : Mme PAPAIL Marie-Cécile ayant donné procuration à M. DEMAZEL Noël

Absent : M GAUTIER Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. ROBIDEL Anthony

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

Réf :	20240523_01	Délibération FONDS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES ET OU FONDS DE COMPENSATION DE DGF POUR L'ANNEE 2024
-------	-------------	---

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : de solliciter Fougères Communauté à hauteur de 10 076€ au titre du FDC 2024 et à hauteur de 8 314€ au titre du FCDGF 2024 pour le projet « Travaux isolation et équipements mairie et réhabilitation voiries (rue du Mont Saint Michel, Barbotais, Montenjulien...) ».

Article 2 : de préciser le plan de financement du projet « Travaux isolation et équipements mairie et réhabilitation voiries (rue du Mont Saint Michel, Barbotais, Montenjulien...) »

Fonds de développement des communes (FDC) Fougères Agglomération 2024

Nom de la commune	POILLEY
Intitulé du projet	TRAVAUX ISOLATION MAIRIE - INFORMATIQUE - TRAVAUX RUE DU MONT ST MICHEL
Montant HT des travaux (études + travaux) (a)	32 468.00 €
Montant des subventions obtenues (hors fonds de concours) (b)	
Fonds de concours Fougères Agglo (c)	16 076.00 €
Autofinancement communal (a)-(b)-(c)	16 392.00 €

Fonds de compensation DGF 2024

Nom de la commune	POILLEY
Intitulé du projet	TRAVAUX CHEMINS LA MONDRAIS - LA BARBOTAIS- MONTENJULIEN- IMPASSE CHATEAUBRIAND- TRAVAUX VIABILISATION SDE - ILLUMINATION NOËL
Montant HT des travaux (études + travaux) (a)	16 696.00
Montant des subventions obtenues (hors fonds de concours) (b)	0.00
Fonds de concours Fougères Agglo (c)	8 314.00
Autofinancement communal (a)-(b)-(c)	8 382.00

Article 3 : le Maire, ou l'Adjoint Délégué, et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Réf :	20240523_02	DELIBERATION DEVIS CHEMIN LA MONDRAIS – ENTREPRISE CAILLERE
--------------	--------------------	--

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de l'entreprise EURL TP CAILLERE de Villamée pour des travaux de voirie chemin de la Mondrais :

- EURL TP CAILLERE : 3 531.60 TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **ACCEPTE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise EURL TP CAILLERE pour un montant de 3 531.60 TTC.

Réf :	20240523_03	DELIBERATION DEVIS DEBROUSSAILLAGE
--------------	--------------------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de deux entreprises pour la réalisation des travaux de fauchage et débroussaillage sur la commune de Poilley pour l'année 2024.

- Sarl LE MONNIER Environnement de Parigné : 4 032.00 TTC
- EURL BOUTEILLER Les Portes du Coglais : 7 036.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise SARL LE MONNIER.

Réf :	20240523_04	Délibération vente machine à Café le Lyonnais
--------------	--------------------	--

La machine à café du commerce le Lyonnais a été acquise par la commune en 2019 pour un montant de 3 168.00 € TTC, Monsieur le Maire propose au conseil de la vendre à YC technicien de Plerguer, pour la somme de 700.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte et autorise** Monsieur le Maire à vendre 700.00 € la machine à café à YC technicien de Plerguer .

Réf :	20240523_05	DELIBERATION DEVIS TRAVAUX CLOCHE 2 Eglise St Martin Poilley – ENTREPRISE MACE
--------------	--------------------	---

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de l'entreprise MACE,

TREGUEUX , concernant les paliers (roulements à billes) de la cloche 2 étaient endommagés et que les fixations étaient cassées. Par mesure de sécurité nous avons été dans l'obligation de mettre à l'arrêt cette cloche de ce fait la sonnerie des messes, mariages et baptême ne peut plus être utilisée.

Le devis s'élève à 3 353,39 TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MACE pour un montant de 3 353,39 TTC.**

Réf :	20240523_06	Délibération vente Chemin vente le Haut domaine
-------	-------------	---

Monsieur DEMAZEL concerné par la vente du chemin sort de la salle du conseil Municipal

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 13/04/2023 et du 11/05/2023, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 12/05/2023, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21/06/2023 au 06/07/2023 inclus,

Vu la délibération en date du 14/09/2023, décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure ;

Considérant la mise en œuvre du droit de préemption par Monsieur DEMAZEL Noël, propriétaire riverain du chemin rural,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer le prix de vente du mètre carré réparti de la façon suivante :

- $534 \text{ m}^2 \times 1.00 \text{ €/m}^2 = 534.00 \text{ €}$

Le montant total s'élève à 534.00 €

- **Décide** la vente du chemin rural à Monsieur DEMAZEL Noël, au prix susvisé ;
- **Autorise** Monsieur le Maire Adjoint à signer tous documents afférents au présent projet ;
- **Dit que** les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

A Poilley le 08/07/2024



